

**DELIBERATION N°2024/23**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents

Au Conseil municipal : 15

En exercice :

Présents :

**SEANCE DU MARDI 28 MAI 2024**

**Présents** : José NUNES, Maire, M. Christophe MAURIES, premier adjoint, Mme Marie-Florence FARAL, deuxième adjointe, M. Didier MAHOUX, troisième adjoint, M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjointe, M. Thierry CAUSSE, M. Pierre MONTENEGRO, M. Mathieu LAFON, Mme Catherine AURIOL, Mme Sabine GORSSE, Mme Hélène VA, conseillers municipaux.

**Excusée ayant donné pouvoir** :

Mme Laura GANSEMAN, conseillère municipale à M. Christophe MAURIES, premier adjoint.

**Excusés sans pouvoir** : M. Julien AMALRIC, M. Nicolas CAUSSE, M. Thierry ZANARDO.

Date de la convocation : 22/05/2024

Date d'affichage : 22/05/2024

Madame Marie-Florence FARAL est nommé secrétaire de séance

**OBJET** : Délibération portant attribution d'une subvention exceptionnelle à la société de chasse de Fréjeville.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention formulée par la société de chasse de Fréjeville en vue d'une participation de la commune à l'achat d'une caméra pour visionner le passage de grand gibier (sanglier) dans le cadre de la biodiversité et de l'environnement. Le coût de ce matériel est de 229.99 €

Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal et demande l'avis de chacun sur cette demande exceptionnelle de subvention.


Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 3 voix pour le versement d'une subvention de 150 € (José Nunes, Christophe Mauriès, Catherine Auriol), 1 voix pour le versement d'une subvention de la totalité du coût de la caméra (Didier Mahoux), 3 voix contre (Jean-Bernard Cebe, Thierry Causse, Pierre Montenegro) et 5 abstentions (Hélène Va, Sabine Gorsse, Laura Ganseman, Marie-Florence Faral, Mathieu Lafon) (vote à main levée) :

- **DECIDE** de verser à la Société de Chasse de Fréjeville une subvention exceptionnelle de 150 € pour participer à l'achat de la caméra.

- **DIT** que les crédits sont disponibles sur le compte 65748 du budget communal 2024.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
José NUNES


La secrétaire de séance,  
Marie-Florence FARAL

